



Droit aux affaires familiales

Par Julien 1234

Bonjour je suis papa de trois enfants, avec la même mère, je me suis retrouvée dans des violence psychologique attesté par ma spy , je suis actuellement dans un service aemo car la mère suivi de mes deux aimé de 16 ans, on raconté je ne sais combien de mensonges tout la procédure a été fait a charge pourtant je suis a l'origine des signalement, j'ai même demandé quatre médiation familiale que madame a refusé, il as eu des jugements prononcés donc j'ai fait appel de la décision,la plainte de madame,suici du jugement JAF , chaque juge ne se déjuge pas, j'ai relaté les choses plusieurs fois a mon propre avocat et par mails évidemment et au service aemo ,c'est eux qui m'avait conseillé en me prenant tout les trois juste avant l'audience , j'ai précisé a plusieurs reprises que moi même on m'avait refusé plusieurs accès pour de posé des plainte, que dans les affaires on avait refusé de prendre mes preuves,j'ai donc contesté mon classement sans suite a l'encontre de madame et des deux hommes qu'elle as eu après moi , aujourd'hui j'ai même ma propre avocat qui m'a dit de mentir c'est a dire de dire comme madame, il faut dire aussi que derrière madame j'ai été avec une policière qui as fait un stage de violence conjugale et tout a été étouffer c'est son commissariat qui as pris les plainte de madame,moi j'arrête pas de relaté encore aujourd'hui je demande par écrit a mon avocat de demander au procureur général de la cour Appel qui lui même a demandé les notifications de classement sans auprès du tribunal qui refuse de me l'ai donné,mon dossier a attiré son attention c'est lui même qui le dit par courrier, et mon avocat ne fait rien , pourtant il as énormément de choses qui contredisent fortement la partie abverse,je ne sais quoi penser,le commissariat me dit il n'y a pas de notification alors qu'un procureur général le demande,aemo , l'éducatrice m'a dit vous pourriez mentir et on va pas vérifier. Le juge pour enfants a été saisi très vite de Dire ou interprétation, là de ma contestation suivi par le procureur général de Douai rien ne suis, mon avocat me conseille de pas dire que mes enfants mente alors que j'ai envoyé au procureur général des preuves de aliénation et des insultes et menaces que madame et les deux hommes quel eux âpre moi en faisant participer ma jumelle de 14 ans . attesté aussi par attestation témoin de son frère jumeaux moi je suis suivie par un ressenti de violence psychologique depuis 3 trois et avec syndrome de l'abandon du as mon enfance,et dépendances affectif, car mon père a écrasé son beau père,mon grand père le jour de ma communion,ma mère est restée avec lui pour aider a être acquittée mais elle s'est suicidé deux après. Voilà pouvez vous me donner un éclairage

Par kang74

Bonjour

C'est illisible .

Et plus qu'un conseil juridique alors que je ne comprends même pas la procédure que vous faites, je vous conseillerai de prendre du recul, et soin de vous en voyant un medecin car il semblerait que tout ceci soit difficile à gérer et vous accable .

Si c'est pour le JAF vos enfants ont 16 ans : il va falloir lâcher prise .